



SEPTEMBRE 2015

# Bancs publics

Concept d'évaluation de l'offre et des besoins  
dans huit quartiers de Lausanne

Jenny Leuba  
Dominik Bucheli

[www.mobilitepietonne.ch](http://www.mobilitepietonne.ch)

L a u s a n n e



Fussverkehr Schweiz  
Mobilité piétonne Suisse  
Mobilità pedonale Svizzera

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>1. Pourquoi un concept «Bancs publics»?</b>	<b>7</b>
Les piétons et les bancs à Lausanne	7
Importance des bancs publics	8
Utilité d'un concept	8
Périmètre et quartiers	9
<b>2. Méthodologie</b>	<b>13</b>
Inventaire	13
Analyse des besoins	13
Planification de la mise en œuvre	15
<b>3. Résultats</b>	<b>17</b>
Pour la Ville de Lausanne	17
En termes de méthodologie	17
Bancs existants	18
Bancs à ajouter	25
Réseau des bancs publics à terme	29
<b>4. Planification de la mise en œuvre</b>	<b>33</b>
Calendrier de réalisation	33
Suivi	33
Evaluation du projet	33
<b>5. Littérature</b>	<b>35</b>
<b>Annexe I Grille d'inventaire</b>	<b>36</b>
<b>Annexe II Grille d'analyse</b>	<b>38</b>

## Cartes et tableaux disponibles au format PDF

Carte « Inventaire bancs existants »

Tableau « Inventaire bancs existants »

Tableau « Ajout de bancs relais à étudier »

Carte « Réseau bancs publics futur »

Le rapport, les cartes et les tableaux sont disponibles à l'adresse:

[www.mobilitepietonne.ch/sejour](http://www.mobilitepietonne.ch/sejour)

## Impressum

Bancs publics, Concept d'évaluation de l'offre et des besoins dans huit quartiers de Lausanne

## Mandant

Ville de Lausanne, Service routes et mobilité

## Réalisation

Mobilité piétonne Suisse  
Klosbachstrasse 48  
8032 Zurich  
Téléphone +41 (0)43 488 40 30  
info@mobilitepietonne.ch  
www.mobilitepietonne.ch

Auteurs: Jenny Leuba, Dominik Bucheli

Page de titre: Lausanne, parc de Mon-Repos, 2014

Photos: Mobilité piétonne Suisse

Zurich, septembre 2015

# Résumé

## Situation de départ et objectifs

La présence de bancs fait partie intégrante du réseau piéton et de la qualité des espaces publics. La Ville de Lausanne s'engage activement en faveur de la marche depuis plusieurs années. Cependant, elle n'avait jusqu'à présent pas connaissance du nombre et de l'emplacement de ses bancs. Il manquait ainsi une information importante pour évaluer l'espace public. Une méthodologie de relevé et d'analyse des bancs existants et des bancs à ajouter a été développée dans le cadre d'un projet pilote. Elle permet d'approfondir le thème du « séjour assis » dans l'espace public sur le plan conceptionnel et permet de mettre en lumière les points faibles et les potentiels d'amélioration.

L'étude « Bancs publics, Concept d'évaluation de l'offre et des besoins » a été menée dans huit quartiers de la ville, totalisant une population de 11'000 habitants (2014) et 150 ha. Deux des quartiers sont analysés séparément car ils englobent des parcs dont l'attractivité rayonne bien au-delà des limites de quartier. Le concept procède à l'inventaire des bancs existants et définit les besoins en bancs supplémentaires. Il tente de répondre aux questions suivantes:

« Où y a-t-il besoin de bancs de manière globale ? Pour répondre à quels besoins ? »

« Quels emplacements sont-ils déjà équipés de bancs ? »

« Où faut-il installer des bancs supplémentaires ? »

Les bancs répondent à différentes fonctions, qui se distinguent notamment par la durée de séjour sur le banc. L'un des enjeux essentiel du Concept bancs publics consiste à procurer suffisamment de bancs «relais», c'est à dire permettant de faire une courte pause lors d'un trajet à pied. Il s'agit d'un critère essentiel pour que les personnes âgées puissent se déplacer à pied. Il a pour cette raison été tenu compte dans l'inventaire des murets et autres possibilités informelles de s'asseoir, qui remplissent cette fonction de relais, sans procurer toutefois le même confort qu'un véritable banc.

En termes méthodologiques, il s'agit de la première étude à notre connaissance qui définit le contenu « type » d'un concept de bancs publics, la méthode et les outils pour procéder à l'inventaire (au moyen de tablettes numériques) et l'analyse de l'offre et des besoins en bancs ainsi que les formes de représentation des résultats.

Ce travail permet d'estimer les moyens nécessaires pour mener ce type d'étude en fonction de la taille de la commune concernée. **Il faut compter 8 à 10 jours par km<sup>2</sup>, ou encore 12 jours de travail par tranche de 10'000 habitants.**

## Utilité

- Les données produites sont à disposition de tous les services sous forme géoréférencée.
- La base de données donne la possibilité de coordonner l'entretien des bancs et de procéder à des synergies, notamment entre les quatre différents services actuellement en charge des bancs à Lausanne.
- La base de données permet également d'envisager la définition d'un service responsable.

## Résultats

**Plus de 580 bancs ponctuent actuellement le réseau piéton dans les huit quartiers étudiés**, à quoi s'ajoutent une centaine de possibilités informelles de s'asseoir. **Près de la moitié des bancs se situent dans les deux quartiers caractérisés par leur grand parc: Elysée et Mon-Repos.**

Les six autres quartiers se partagent l'autre moitié. Cela représente 2 bancs par hectare en moyenne sans compter les parcs, ou 4 en comptant les parcs.

Rapporté au nombre d'habitants, on compte 23 bancs / 1'000 habitants sans compter les parcs, ou 53 bancs / 1'000 habitants en comptant les parcs.

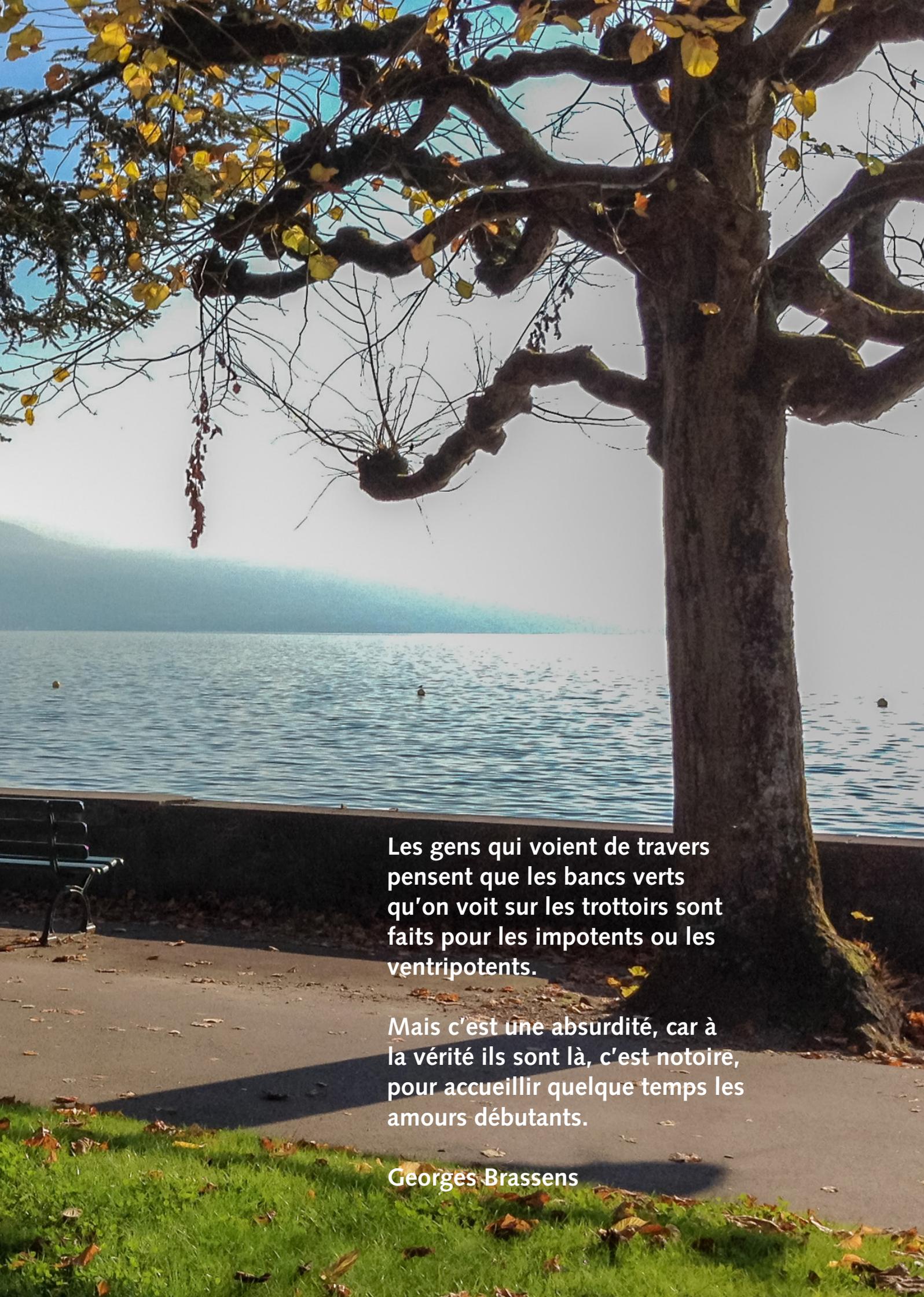
Alors que l'on imagine généralement le banc placé dans un espace public face au lac, **plus de la moitié d'entre eux répondent à une fonction de « relais »** dans un contexte sans qualité particulière.

**44 emplacements ont été identifiés pour ajouter des bancs et compléter le réseau de manière optimale. Il compterait alors 629 bancs.**

## Mise en œuvre

Le concept « Bancs publics » ne produira de résultats tangibles pour les citoyens que lorsqu'il aura été mis en œuvre. L'inventaire des bancs existants et les propositions d'ajouts de bancs doivent servir de base à la Ville de Lausanne pour compléter son offre de bancs publics ponctuant le réseau piéton. Il revient aux services de la Ville de prendre les mesures nécessaires pour procéder à la planification concrète, au financement et à la réalisation des éléments proposés dans le concept.





Les gens qui voient de travers  
pensent que les bancs verts  
qu'on voit sur les trottoirs sont  
faits pour les impotents ou les  
ventripotents.

Mais c'est une absurdité, car à  
la vérité ils sont là, c'est notoire,  
pour accueillir quelque temps les  
amours débutants.

Georges Brassens



# 1. Pourquoi un concept «Bancs publics»?

## Les piétons et les bancs à Lausanne

La Ville de Lausanne attache une importance particulière aux déplacements à pied dans ses projets d'aménagement et de mobilité. Comme indiqué dans la réponse de la Municipalité à un postulat portant sur la promotion des itinéraires piétons de 2010 (n°214/80), le développement du réseau piétonnier fait partie de ses préoccupations depuis de nombreuses années. Le piéton est prioritaire dans la hiérarchie des modes de déplacement dans le plan directeur communal (PDCom) de 1996 (en cours de révision). De plus, un poste de délégué piéton à 100%, rattaché au Service routes et mobilité, a été créé en 1998 avec la volonté d'accorder une place privilégiée aux piétons. La thématique est depuis lors prise en compte dans l'étude et la réalisation des projets d'aménagement de l'espace public. Un Bureau des espaces publics (BEP) réunit par ailleurs différents services pour traiter des projets de réaménagement de places, tandis que le Groupe accessibilité piétonne (GAP) rassemble différents services de la Ville ainsi que diverses associations représentant les usagers piétons, et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite. La Ville a en outre initié divers projets de promotion de la marche, notamment la carte « Lacets » et contribue à la promotion de ballades urbaines.

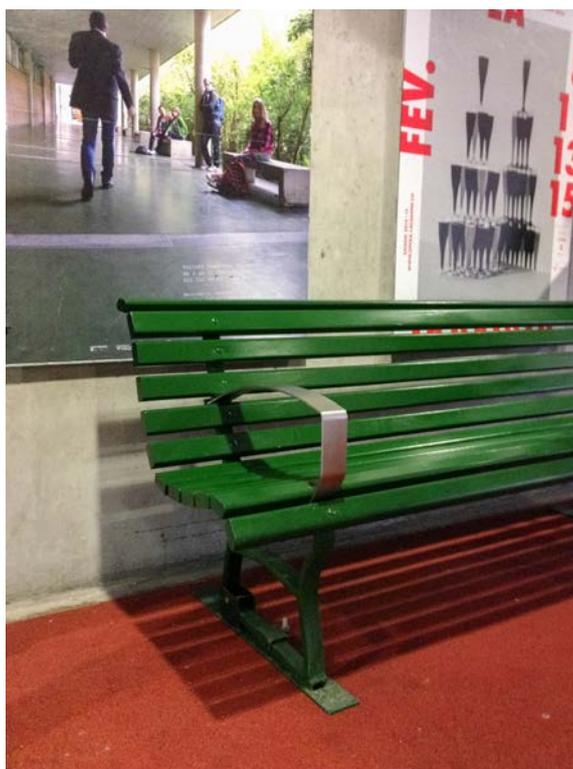
La thématique du séjour en particulier a déjà été traitée dans différents projets:

- Les responsables de secteurs pour l'entretien de la voirie de la Ville de Lausanne ont établi une liste d'emplacements où il y a potentiellement la place d'installer un banc public.
- La section des aménagements urbains a par ailleurs récemment mené un projet d'implantation de bancs dans le quartier de Montelly, en lien avec un projet de contrat de quartier impliquant les habitants et l'AVIVO (association de défense et de loisirs pour retraités et futurs retraités) qui ont transmis à la Ville leurs propositions d'emplacements où ajouter des bancs relais.
- La Ville a élaboré un banc spécifiquement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) (Fig. 1), dont une quinzaine a déjà été installée. Elle s'apprête à ajouter des accoudoirs sur certains bancs existants (Fig. 2).

Il n'existe toutefois à ce jour pas d'inventaire complet et systématique des bancs existants en ville de Lausanne.



**Figure 1** Le banc « Lausanne » est adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite. Il est muni d'accoudoirs et la hauteur d'assise (45cm) aide à se relever.



**Figure 2** Accoudoir à ajouter sur le modèle de banc utilisé dans les parcs de Lausanne afin de faciliter le mouvement pour se relever.

La Ville ne dispose pas non plus d'un catalogue de mobilier urbain. Les deux services suivants détiennent des compétences en matière de bancs publics:

- Service routes et mobilité (RM)
- Service des parcs et domaines (SPADOM)

Ils travaillent en partenariat avec d'autres services (Service d'architecture (ARCH), Service d'urbanisme (URB)). Chacun d'eux recourt à une sélection de mobilier:

## Importance des bancs publics

Les déplacements à pied se distinguent des autres modes de transport en cela qu'ils sont composés non seulement de déplacements, mais également de temps de séjour dans l'espace public. Le banc constitue un élément essentiel de tout espace urbain, pour toutes les fonctions qu'il revêt et toutes les activités qu'il accueille.

La présence de bancs publics, judicieusement conçus et placés, contribue grandement à la qualité et au confort de la marche en ville. Ils complètent l'offre de places assises des terrasses de cafés et de restaurants. Cette complémentarité nécessite le dialogue avec les cafetiers et restaurateurs car elle constitue un véritable enjeu en termes d'accessibilité de l'espace public à tous.

Si les bancs constituent la forme la plus commune, et pour certains usagers la plus confortable, de s'asseoir dans l'espace public, de nombreux autres aménagements permettent également de s'asseoir de manière informelle. Ils s'ajoutent dans certains cas et pour certains usagers à l'offre de places assises dans les endroits très fréquentés. Parmi les divers types de mobilier permettant de s'asseoir, le terme de banc public est le plus familier. Ce terme est utilisé dans ce rapport pour se référer tant aux bancs standard qu'à d'autres assises conçues pour s'asseoir. Il existe en outre une catégorie mixte de mobilier améliorant les assises informelles (Fig. 3).

ASSISES	
<b>Assises formelles:</b>	<b>Assises informelles</b>
- bancs publics	(muret, rebord de
- autre mobilier	fenêtre, etc.)
(appuis ischiatiques, comme	
aux arrêts de métro, etc.)	
Mobilier pour améliorer les assises informelles	

Figure 3 Parmi les différents types d'assises, le banc est le mobilier urbain pour s'asseoir le plus courant.

## Utilité d'un concept

La diversité d'acteurs impliqués dans la gestion des bancs justifie la coordination et l'optimisation de la planification, de la mise en œuvre et de l'entretien de ces éléments au travers d'un concept. En effet, bien souvent, différents acteurs publics et privés sont en charge de la gestion de l'offre en places assises dans l'espace public (urbanisme, mobilité, espaces verts, office du tourisme, mais aussi exploitants de transports publics et commerces).

L'étude « Bancs publics, Concept d'évaluation de l'offre et des besoins » menée dans huit quartiers de Lausanne poursuit les objectifs suivants:

- Doter la Ville de Lausanne d'un concept d'implantation de bancs publics. Sur la base des bancs existants et de critères d'évaluation, l'analyse définit les besoins en bancs supplémentaires. Le concept tente de répondre aux questions suivantes:

« Où y a-t-il besoin de bancs de manière globale ? Pour répondre à quels besoins ? »

« Quels emplacements sont-ils déjà équipés de bancs ? »

« Où faut-il installer des bancs supplémentaires ? »

- Définir le contenu « type » d'un concept de bancs publics (objectifs, méthode, mise en œuvre, entretien) reproductible dans d'autres communes.
- Développer une méthode efficace pour procéder à l'inventaire des bancs: définir les critères à relever lors de l'inventaire et à prendre en compte pour recommander l'implantation de nouveaux bancs.
- Définir les formes de représentation des résultats.
- Evaluer l'investissement en temps et financier pour procéder à l'analyse de l'offre et des besoins en bancs pour un espace donné (surface et population).
- Elaborer une méthodologie qui permette à la fois l'analyse systématique de différents territoires et la recherche de solutions adaptées à chaque contexte, en tirant parti des besoins et des potentiels propres à chaque emplacement.
- Encourager les villes de Suisse et d'Europe à accorder davantage d'importance aux possibilités de s'asseoir dans leurs espaces publics, à procéder elles aussi à l'inventaire de leurs bancs et à se doter d'un concept d'implantation des bancs.

## Périmètre et quartiers

Le périmètre étudié dans le cadre de ce projet pilote correspond à une section verticale de la ville, allant du quai de Belgique au Centre hospitalier universitaire vaudois

(Fig. 4). Afin de disposer de différentes informations complémentaires propres à ce périmètre (population résidente, surface, densité), l'étude se réfère aux entités statistiques existantes des huit quartiers, soit une population de 11'000 habitants (2014) et 150 hectares.

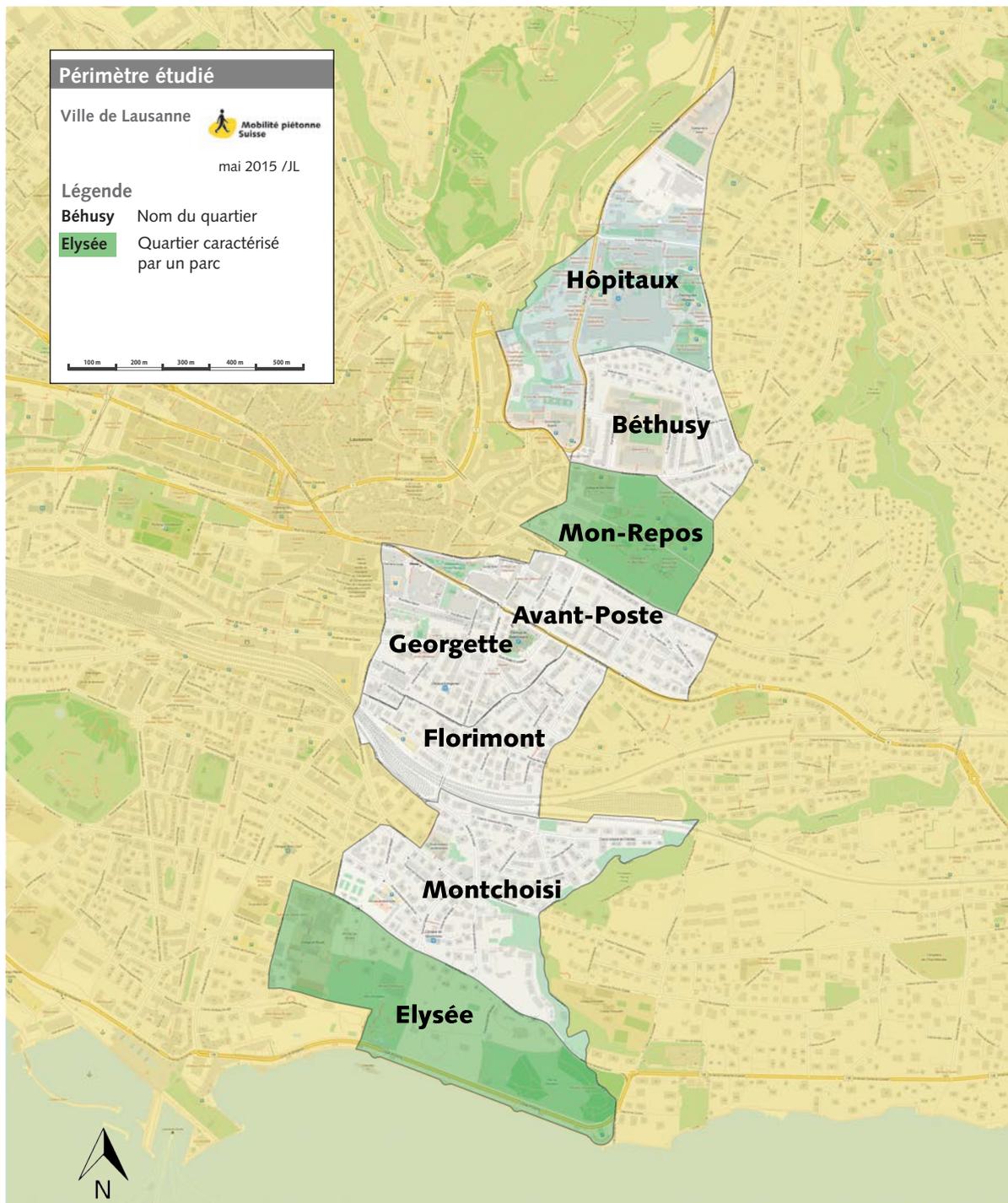


Figure 4 Le périmètre étudié dans le cadre du concept comprend 8 quartiers situés entre le lac et le secteur des hôpitaux. Deux quartiers (en vert) sont fortement caractérisés par leur parc.

### Bref descriptif des quartiers

L'étude a tenu compte d'attracteurs spécifiques compris dans le périmètre. Ces attracteurs génèrent d'importants besoins en bancs, que ce soit pour se reposer lors d'un parcours à pied ou pour manger:

- le centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), les institutions médicales alentour et la clinique de Montchoisi,
- de nombreuses écoles primaires et secondaires,
- les rives du lac,
- des services de restauration à l'emporter (par exemple take away, boulangerie).

Les paramètres suivants ont une influence directe sur les besoins en bancs:

- la composition urbaine et sociale des quartiers,
- leur dominance en tant que quartier résidentiel ou d'emploi,
- les attracteurs qui s'y trouvent.

Chaque quartier est présenté brièvement ci-après, de manière à orienter l'analyse des besoins en bancs pour chacun d'eux:

**106 Georgette:** ce quartier fait la liaison entre la gare et le Grand-Pont. Il comprend des monuments à l'aspect très urbain à l'ouest et des villas locatives côté est.

**107 Avant-Poste:** dans le prolongement immédiat du centre ville (Place St-François) le quartier revêt principalement une fonction résidentielle et accueille divers services et quelques commerces de quartier. Plusieurs lignes de bus le desservent sur les axes qui délimitent le quartier.

**701 Montchoisi:** deuxième plus petit quartier de la ville. Le secteur de Montchoisi présente des caractéristiques démographiques proches de la moyenne lausannoise.

**801 Florimont:** quartier principalement résidentiel accueillant de nombreux services, comme des assurances ou des bureaux.

**1002 Hôpitaux:** principal pôle de soins du canton, le quartier comprend de nombreux bâtiments hospitaliers. Il constitue donc un attracteur spécifique pour les personnes âgées, handicapées, les femmes enceintes et les enfants, ainsi qu'un pôle d'emplois rassemblant de nombreux employés, non seulement durant les heures de bureau, mais aussi pendant la nuit. Un EMS accueille en outre de nombreux résidents. Une crèche et une école jouxtent le bâtiment principal. Par ailleurs, le collège de la Sallaz et sa cour de récréation, situés au nord du périmètre du quartier, sont des destinations très fréquentées par les enfants.

Le quartier des hôpitaux est desservi par la ligne de métro M2 (station CHUV). La sortie Sud de la station est aménagée en place publique et en zone de rencontre. Toutes les autres rues du quartier sont limitées à 30 km/h, sauf l'axe principal de l'avenue du Bugnon.

**1004 Béthusy:** le quartier compte de nombreuses personnes âgées mais aussi de nombreux jeunes adultes.

### Quartiers caractérisés par des parcs

Les deux quartiers fortement caractérisés par la présence de grands parcs urbains sont pris en compte séparément dans le concept, car ils comprennent de très nombreux bancs.

**702 Elysée:** occupé au sud par un parc et par plusieurs lieux culturels (Musée olympique, Musée de l'Elysée), le secteur héberge peu d'habitants, de niveau socio-économique souvent très élevé. Il comprend également les rives du lac, elles aussi dotées de nombreux bancs.

**901 Mon-Repos:** le quartier est caractérisé par deux attracteurs majeurs; le parc de Mon-Repos, qui constitue l'un des plus grands parcs de Lausanne, et le Tribunal administratif fédéral.





# 2. Méthodologie

La méthodologie utilisée comprend trois étapes, décrites ci-après:

- inventaire des assises existantes;
- analyse des besoins en bancs supplémentaires;
- planification de la mise en œuvre (calendrier et estimation des coûts).

## Inventaire

L'inventaire sur le terrain a été effectué par deux enquêtrices en automne 2014 au moyen de tablettes numériques. Une grille d'analyse simple permet d'y entrer les principales données de manière géoréférencée.

### Prise en compte des assises informelles

Si les bancs constituent la forme la plus commune et pour certains usagers la plus confortable de s'asseoir dans l'es-

pace public, d'autres aménagements (murets, éléments architecturaux) permettent également de s'asseoir de manière informelle. Ils peuvent dans certains cas et pour certains usagers compléter l'offre dans les endroits très fréquentés (Meyer, 2011).

Les assises informelles sont pour cette raison mentionnées dans l'inventaire et dans les résultats de l'analyse des besoins en bancs. Le concept recommande d'installer de véritables bancs aux emplacements identifiés, mais il est envisageable d'améliorer à court terme la qualité d'une assise informelle sans aller jusqu'à la pose d'un banc standard. Les assises informelles constituent une alternative de moindre qualité réalisable rapidement et à moindre frais. Cette information est donnée à titre indicatif, puisqu'il s'agira de vérifier ensuite dans quelle mesure il est possible de valoriser ce potentiel (notamment en fonction du statut du sol).

## Analyse des besoins

L'analyse des besoins est basée sur la réunion d'informations résultant de processus distincts. Certains manques ou potentiels ont été relevés de manière argumentée lors de l'inventaire sur le terrain. Cette analyse est complétée par celle de la carte d'inventaire des bancs et assises informelles existants, qui permet d'identifier les lacunes dans le réseau.

Les résultats sont joints au présent rapport sous forme de cartes et de tableaux. Ces éléments constituent un état des lieux actuel de l'offre et des besoins en bancs publics ou autres types d'assises pour le périmètre étudié.

### Rubriques de la grille d'inventaire:

- Localisation
- Illustrations
- Nombre de bancs
- Nombre de places assises (50cm / personne)
- Agencement
- Accès
- Dossier
- Accoudoirs
- Modèle de bancs
- Vue
- Attracteurs: commerces (restauration à l'emporter), services, institutions publiques
- Contexte
- Ambiance / Entretien
- Fonction (relais / séjour)
- Remarque (forte pente)

La description détaillée de la grille d'inventaire est présentée à l'**Annexe I**.

### Rubriques de la grille d'analyse:

- Emplacement propice (placettes, larges trottoirs)
- Fonction (relais / séjour)
- Présence d'attracteur généraux ou spécifiques aux PMR
- Observation d'usagers assis sur des murets ou des bordures de fenêtres (recours aux assises informelles).

La description détaillée de la grille d'analyse est présentée à l'**Annexe II**.

### Information géoréférencées

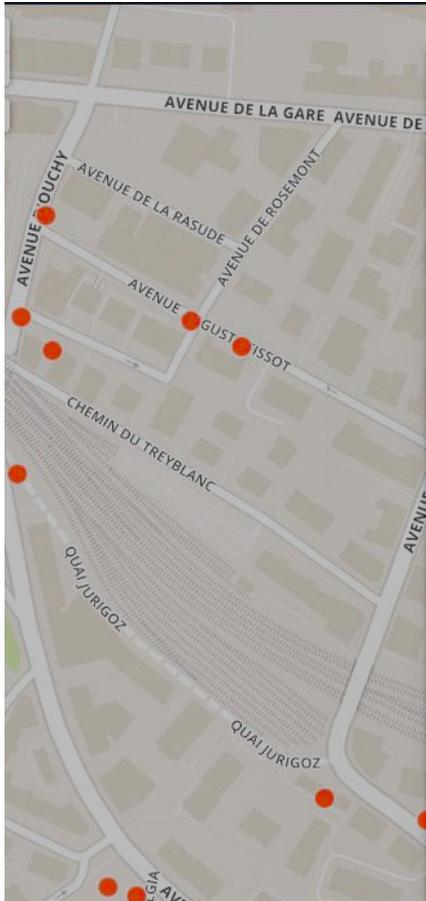
Toutes les données sont disponibles sous forme informatique géoréférencée, de manière à être intégrées au SIG de la Ville de Lausanne (Fig. 5). Cette base de données constitue dès lors un outil de travail dynamique, comprenant l'entier des informations récoltées pour l'inventaire et l'analyse. Les données peuvent être confrontées à différents types de statistiques liées au périmètre étudié, à sa population et aux activités qui s'y déroulent. Cette base de données nécessite par la suite d'être tenue à jour au fur et à mesure que de nouveaux bancs seront installés.

### Participation

Les résultats de l'analyse des besoins ont été présentés et discutés avec différents groupes de travail de la Ville de Lausanne (BEP, GAP).

### Coordination avec d'autres instruments

Les documents de travail liés à la thématique du séjour dans l'espace public existants ont été pris en compte. Il peut s'agir par exemple de concepts d'aménagement de l'espace public, d'un catalogue de mobilier urbain, d'un plan du réseau piéton ou d'autres études préexistantes. Dans le cas de la Ville de Lausanne, les résultats du concept « Bancs publics » ont été confrontés à la liste des bancs à ajouter, élaborée autour de 2010. Ce croisement d'informations renforce le constat de besoin en bancs supplémentaires lorsque tant les fiches préexistantes que le concept se rejoignent.



Quartier	801
Rue	Av. Charles Dickens
Localité	Lausanne
n° postal	1000
Description si nécessaire	2 placettes identiques
Statut du sol	Prive
Vue du banc et de l'arrière	
Vue en étant assis sur le banc	
Assise formelle ou informelle existante, ou assise manquante (Informelle: muret, bord de fontaine, marches)	Existante
Nb de bancs / supports d'assise	4
Nb de places assises (> 4 <)	16
Agencement des bancs (ligne, U, angle, ou décrite)	Vis-à-vis
Assise avec dossier	non

Figure 5 Extrait illustratif (non exhaustif) des informations disponibles dans la base de données à intégrer au SIG.

## Planification de la mise en œuvre

### **Priorité**

La classification des mesures à prendre dans un ordre de priorité (1, 2, 3) est effectuée sur la base des critères contextuels listés dans la grille d'analyse pour justifier la pose de bancs supplémentaires (présence de larges trottoirs par exemple). Les critères retenus pour attribuer un degré de priorité sont les suivants:

- domaine public,
- espace disponible identifié par les responsables de secteur dans l'inventaire des emplacements potentiels pour de nouveaux bancs,
- forte fréquentation en général, et par les PMR en particulier,
- comblement d'une lacune dans le réseau des assises existantes, en tenant compte de la pente,
- vue de qualité, notamment sur le lac et les Alpes.

Cette priorisation est proposée à titre indicatif et reste à vérifier et ajuster par la Ville de Lausanne dans la phase de mise en œuvre.

### **Estimation des coûts**

Un banc standard coûte entre 2'000 et 3'000 CHF selon le modèle choisi. Les coûts de génie civil à ajouter au coût du mobilier varient en fonction des projets.



# 3. Résultats

L'élaboration du concept « Bancs publics » pour la Ville de Lausanne visait à la fois des réponses concrètes concernant l'offre en bancs publics à Lausanne, et l'élaboration d'une méthodologie pour procéder à l'inventaire et à l'analyse de l'offre et des besoins en bancs.

## Pour la Ville de Lausanne

L'étude menée pour inventorier l'offre existante et les besoins en bancs a permis de tirer des conclusions utiles pour la planification et l'aménagement de l'espace public lausannois.

### Connaissance du réseau de bancs publics

- La connaissance du nombre, de l'emplacement et des caractéristiques des bancs existants permet d'identifier les lacunes du réseau et de planifier leur installation.
- Les données produites sont à disposition de tous les services sous forme géoréférencée.

### Optimisation de l'entretien grâce à la base de données

- La base de données désormais disponible donne la possibilité de coordonner l'entretien des bancs et de procéder à des synergies, notamment entre les quatre différents services actuellement en charge des bancs.

### Optimisation de l'organisation interne

- Elle permet d'envisager la définition d'un service responsable, tout en maintenant la base de données SIG à disposition de tous les services qui doivent connaître l'emplacement des bancs ainsi que leurs propriétés. Le service responsable du maintien à jour de la base de données et de la poursuite de la récolte des données et de leur analyse reste à définir.

## En termes de méthodologie

L'élaboration du concept « Bancs publics » pour la Ville de Lausanne a également permis d'obtenir des résultats utiles en termes de méthodologie, de manière à optimiser la méthode puis à la réutiliser dans d'autres quartiers et d'autres communes. Voici plusieurs indicateurs permettant d'estimer la masse de travail que représente l'analyse de l'offre et des besoins en bancs en fonction de la surface (sans compter les parcs) ou de la population.

### Rapport coût efficacité en fonction de la surface

**Au total, il a fallu 13 jours de travail pour 1,6 km<sup>2</sup> de surface. Il faut donc compter 8 à 10 jours par km<sup>2</sup> pour procéder au relever, à l'analyse et à la production du concept (rapport, cartes et tableaux).**

Avec un investissement relativement restreint, il a été possible d'identifier les emplacements qui nécessitent d'ajouter des bancs pour garantir la continuité du réseau de bancs publics, notamment pour répondre au besoin de bancs relais que connaissent en particulier les personnes âgées.

Concrètement, le concept a nécessité 40 heures pour développer la méthodologie. Sans compter cette phase initiale, les charges de travail pour les différentes étapes ont été les suivantes:

- Inventaire des 8 quartiers sur le terrain: 40 heures (pour 1 enquêteur),
- Traitement et analyse des données: 30 heures,
- Mise en forme des résultats: 35 heures,
- Séances de travail et de coordination: 7 heures.

Pour couvrir l'entier du territoire d'une Ville comme Lausanne, sans compter les parcs (13 km<sup>2</sup>)<sup>1</sup> et en appliquant la même méthode, il faudrait compter approximativement 113 jours de travail en tout (environ 100 jours en plus de ceux déjà effectués).

### Rapport coût efficacité en fonction de la population

**Par rapport à la population, il a fallu 12 jours de travail par tranche de 10'000 habitants, toujours sans le développement de la méthodologie:**

- 112 heures pour 11'000 habitants, soit 100 heures (12 jours) pour 10'000 habitants;

Pour couvrir l'entier de la population de Lausanne (140'000 habitants en 2013) avec la même méthode, il faudrait compter environ 170 jours de travail en tout (157 jours en plus de ceux déjà effectués).

---

<sup>1</sup> Ce chiffre a été obtenu en excluant les principaux parcs, les zones de faible densité et les zones foraines, qui comportent de grandes surfaces boisées.

## Bancs existants

### Bancs et assises informelles existants

**Le réseau actuel (état novembre 2014) totalise 585 bancs, auquel s'ajoutent 96 assises informelles, soit au total 681 endroits où il est possible de s'asseoir (Fig. 6).**

En considérant un maximum théorique de 4 personnes par banc, 585 bancs peuvent accueillir 2'340 personnes (voir Annexe Grille Inventaire). On suppose 2 places théoriques par assise informelle (192 places), s'agissant avant tout de bancs relais « faute de mieux » et non d'espaces où plusieurs personnes s'installent (voir Annexe I Inventaire).

La carte « **Inventaire assises existantes** » (Fig. 7) indique les emplacements propres à chaque assise; les bancs (en vert) et les assises informelles (en orange). Les détails quant à leurs propriétés et au contexte dans lequel ils se situent sont précisés dans la base de données (Fig. 8).

### Bancs existants

Si l'on tient uniquement compte des bancs, le périmètre d'étude comprend aujourd'hui 585 bancs publics. Outre les modèles standards de bancs, on rencontre également quelques appuis ischiatiques (assis-debout) dans les arrêts de métro. L'analyse du nombre de bancs existants par quartier permet de dresser les constats suivants:

- Les quartiers de l'Elysée et de Mon-Repos, qui sont comptés séparément dans l'analyse en raison des nombreux bancs rencontrés dans les parcs qui les caractérisent, comprennent sans surprise le plus de bancs (187 et 149).
- Le quartier des Hôpitaux comprend également un nombre élevé de bancs (123) qui s'explique par la haute fréquentation du site par les employés, les patients et les visiteurs ainsi que le besoin de pouvoir s'asseoir en chemin pour les patients.

Les quartiers de Florimont et de Georgette offrent particulièrement peu de bancs (5 et 0) comme on peut également le constater sur la carte d'inventaire.

### 4 bancs par hectare en moyenne

Le nombre de bancs rapporté à la surface donne une moyenne de 4 bancs par hectare. La distribution varie grandement:

- On trouve à nouveau une plus forte densité

de bancs dans les quartiers de Mon-Repos (12 bancs / ha) et de l'Elysée (7 bancs / ha).

- Une densité moyenne dans le quartier des Hôpitaux (4 bancs / ha) de même que dans le quartier de l'Avant-Poste (5 bancs / ha).

- Dans les quartiers de Montchoisi, Georgette, Florimont et Béthusy, le nombre de bancs / ha varie entre 0 et 2.

### Entre 0 et 20 bancs / 1'000 habitants dans les quartiers

En tenant compte du nombre de personnes présentes dans les quartiers (somme des habitants et des emplois), on obtient une moyenne de 19 bancs pour 1'000 personnes, ou 9 bancs pour 1'000 personnes sans compter les parcs. Ici aussi, la répartition varie grandement:

- Une fois encore, les quartiers caractérisés par des parcs, l'Elysée et Mon-Repos, comprennent une faible quantité d'habitants et d'emplois pour un grand nombre de bancs. Ils offrent 374, respectivement 314 bancs pour 1'000 / personnes. Les parcs attirent cependant des visiteurs de toute la ville, et pas uniquement du quartier.

- Dans le reste du périmètre, on compte 19 bancs pour 1'000 personnes dans le quartier de l'Avant-Poste, 14 dans celui des Hôpitaux et 10 dans le quartier de Montchoisi.

- On compte uniquement 7, 3 et 0 bancs / 1'000 personnes dans les quartiers de Béthusy, Florimont et Georgette.

### Déficit de bancs dans les quartiers avec plus de seniors

Les personnes âgées ont un besoin particulier de pouvoir s'asseoir régulièrement lorsqu'elles marchent (Meyer, 2011). La comparaison du nombre de bancs au pourcentage de personnes de plus de 65 ans permet de dresser les constats suivants:

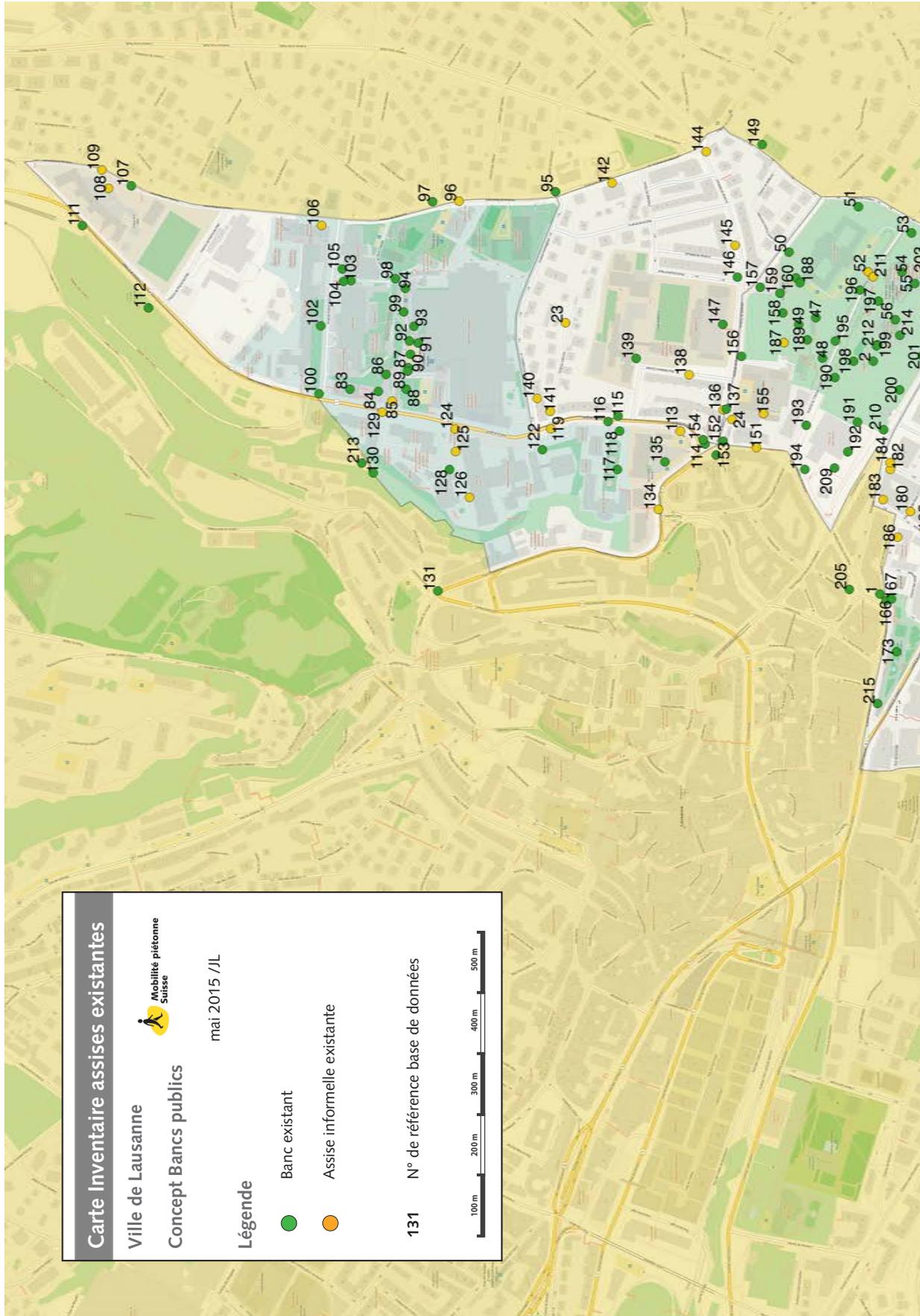
- Les deux quartiers de parcs, Mon-Repos et Elysée, comptent un nombre très élevé de bancs alors qu'ils comptent peu d'habitants, donc de seniors.

- Le quartier des Hôpitaux compte environ un banc par habitant senior.

- Dans les autres quartiers (Avant-Poste, Béthusy, Montchoisi, Florimont et Georgette), il y a très peu de bancs alors que le nombre de seniors y est le plus élevé par rapport au périmètre étudié.

QUARTIERS		ASSISES				SURFACE		POPULATION					
N°	Nom	Nb bancs (2014)	Nb assises informelles (2014)	Nb total d'assises (bancs et assises informelles)	Surface (ha)	Nb bancs / ha	Habitants (2014)	Nb bancs / 1'000 hab.	Emplois (EPT 2012)	Total habitants et emplois	Nb bancs / 1'000 pers (hab. et emplois)	Densité hab./ ha (2013)	% 65 ans et plus (2014)
106	Georgette	0	0	0	14.9	0	1'435	0	4049	5'484	0	97	13
107	Avant-Poste	66	10	76	13.5	5	1'579	42	1890	3'469	19	118	17
701	Montchoisi	37	7	44	27.1	1	3'352	11	521	3'873	10	124	18
801	Florimont	6	15	21	14.9	0	1'896	3	290	2'186	3	1	28
1002	Hôpitaux	123	31	154	27.3	5	270	456	8418	8'688	14	10	46
1004	Béthusy	17	9	26	14.2	1	2'205	8	307	2'512	7	156	15
<b>TOTAL sans parcs</b>		<b>249</b>	<b>72</b>	<b>321</b>	<b>111.9</b>		<b>10'737</b>	<b>23</b>	<b>15'475</b>	<b>26'212</b>	<b>9</b>		
Moyenne sans parcs		42	12	54	19	2	1790		2579	4369		84	23
702	Elysée	187	8	195	25.3	7	190	984	310	500	374	9	28
901	Mon-Repos	149	16	165	11.9	13	175	851	300	475	314	15	15
<b>TOTAL avec parcs</b>		<b>585</b>	<b>96</b>	<b>681</b>	<b>149.1</b>	<b>53</b>	<b>11'102</b>	<b>53</b>	<b>18'664</b>	<b>31'556</b>	<b>19</b>		
Moyenne avec parcs		73	12	85	18.6	4	1'388		2'579	4'369		66	22

Figure 6 Nombre de bancs et d'assises informelles par quartier, rapporté à des indicateurs de surface et de population.



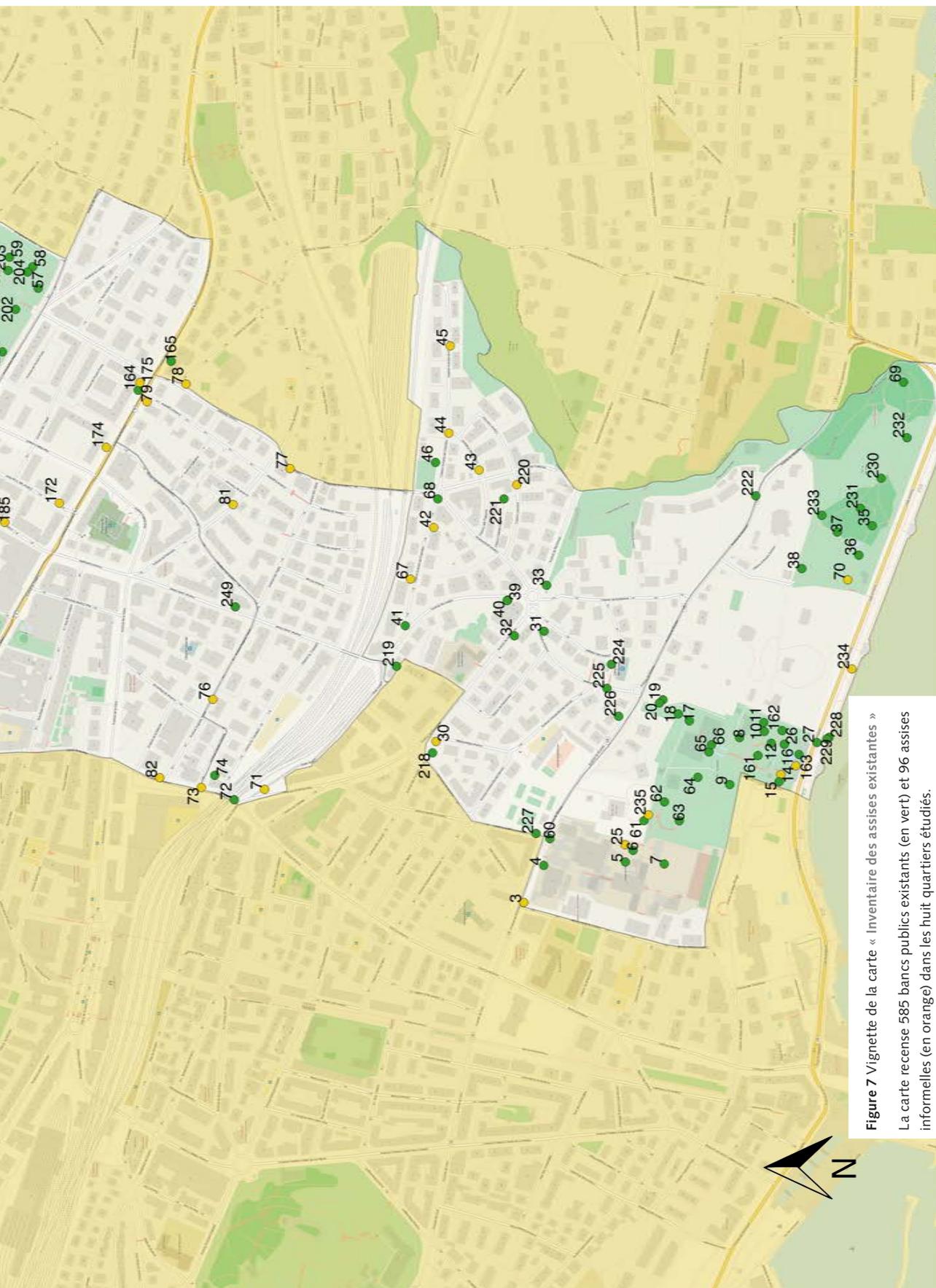


Figure 7 Vignette de la carte « Inventaire des assises existantes »

La carte recense 585 bancs publics existants (en vert) et 96 assises informelles (en orange) dans les huit quartiers étudiés.

## Entretien et propreté

Les bancs observés dans le périmètre étaient tous en bon état. Aucune remarque particulière n'est à mentionner, hormis de rares cas de présence de déchets et de mauvaises odeurs.

La carte « **Inventaire bancs existants** » indique l'emplacement des bancs existants (état novembre 2014). Les détails quant aux propriétés des bancs et au contexte dans lequel ils se situent sont précisés dans la base de données. L'analyse de leurs caractéristiques permet de dresser les constats suivants:

- 44% des bancs existants sont accueillants pour un séjour jusqu'à 10 minutes.
- 41% présentent une grande qualité et se prêtent à des séjours longs.
- Seuls 15% des bancs ont une fonction d'attente brève sans atteindre une qualité suffisante pour y rester plus longtemps. Il s'agit souvent d'arrêts de bus (17%) mais pas uniquement.
- Les bancs existants sont dans près de  $\frac{3}{4}$  des cas situés à proximité d'attracteurs généraux ou d'attracteurs spécifiques pour les personnes âgées ou les enfants. Dans 44% des cas, ils sont situés à proximité d'attracteurs pour les personnes handicapées.
- Seuls 5% des bancs recensés sont ceux des arrêts de bus, qui jouent néanmoins un rôle important lors de l'attente du bus, ou comme relais.

**En termes de fonction, plus de la moitié des bancs répondent donc principalement à une fonction de banc « relais ».** Près de la moitié des bancs également sont situés de manière à répondre directement au besoin accru de bancs que ressentent les personnes âgées, les enfants ou les personnes handicapées. Ils sont donc placés « au bon endroit ».

<b>Fonction et attracteurs</b>		Nb bancs	%
<b>Fonction</b>			
	Attente (ex. attente prochain bus)	85	15
	Relai (jusqu'à 10 minutes, sans qualité)	259	44
	Délassement (plus de 10 minutes)	240	41
<b>Proximité immédiate d'un attracteur</b>			
	Commerces, services, administrations	336	66
	Pour les personnes âgées	410	70
	Pour les enfants	469	80
	Pour les personnes handicapées	283	48
<b>Contexte</b>			
	Place de jeux	138	24
	Place ou placette	392	67
	Arrêt TP	29	5
<b>Accessibilité et confort</b>			
	Bancs dossier (tout ou partiel)	272	47
	Places assises avec dossier	1323	227
	Bancs avec accoudoirs	26	4
	Bancs d'une hauteur 45cm et plus	87	15
	Bancs accessibles aux PMR (sans marche)	429	73
	Bancs avec un couvert	39	7
<b>Matériel</b>			
	Bois	453	78
	Pierre	101	17
	Métal	26	4
	Plastique	3	1
<b>Eclairage</b>			
	Bas (3m ou moins)	84	14
	Haut (env. 8m)	199	34
	Très haut (15m ou plus)	75	13
<b>Forte exposition au soleil</b>		256	44
<b>Majoritairement à l'ombre</b>		94	16
<b>Mixte ombre / soleil</b>		183	31
<b>Vue particulière</b>		427	73

**Figure 8** Caractéristiques des bancs existants en termes de fonction, d'accessibilité et de confort, en chiffres absolus et en % par rapport à l'ensemble des bancs étudiés.

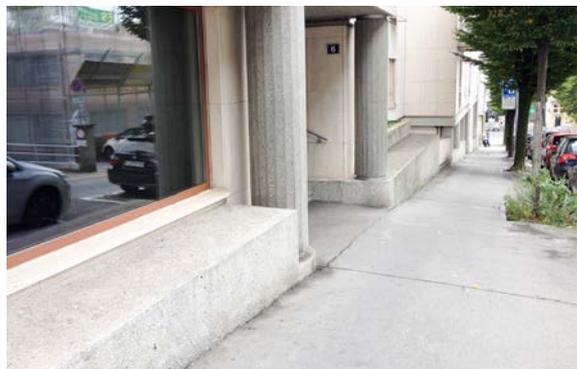


Figure 9 Les usages observés démontrent que les gens s'assent volontiers sur les assises informelles.

## Ajout de bancs relais à étudier

En complément aux 585 bancs et aux 96 assises informelles qui forment le réseau actuel d'espaces de séjour « assis » dans le périmètre d'étude (Fig. 9 et 10), l'analyse sur le terrain a permis d'identifier **44 emplacements** où il est à la fois souhaitable et envisageable d'**ajouter des bancs relais supplémentaires**.

La carte « Ajout de bancs relais à étudier » (Fig. 11) jointe au présent rapport indique en rouge les emplacements où il est souhaitable, et envisageable, d'ajouter des bancs (état novembre 2014). Les résultats présentés sur cette carte constituent l'enjeu majeur du concept « Bancs publics » pour la Ville de Lausanne. Ils répondent à la question « Où est-il nécessaire d'installer de nouveaux bancs? ».

Le tableau « Ajout de bancs à étudier » (Fig. 12) également joint au rapport apporte les arguments qui permettent de comprendre pourquoi ces emplacements ont été retenus comme endroits potentiels pour la pose de nouveaux bancs. Les détails quant aux contextes dans lesquels ils se situent sont précisés dans la base de données SIG.

De manière générale, les informations suivantes ressortent de l'analyse:

- Le tiers des bancs à ajouter (16) sont proposés sur le domaine public, tandis que les deux autres tiers nécessitent probablement une négociation avec des acteurs privés. La mise en œuvre est sans doute plus rapidement possible sur le domaine public.

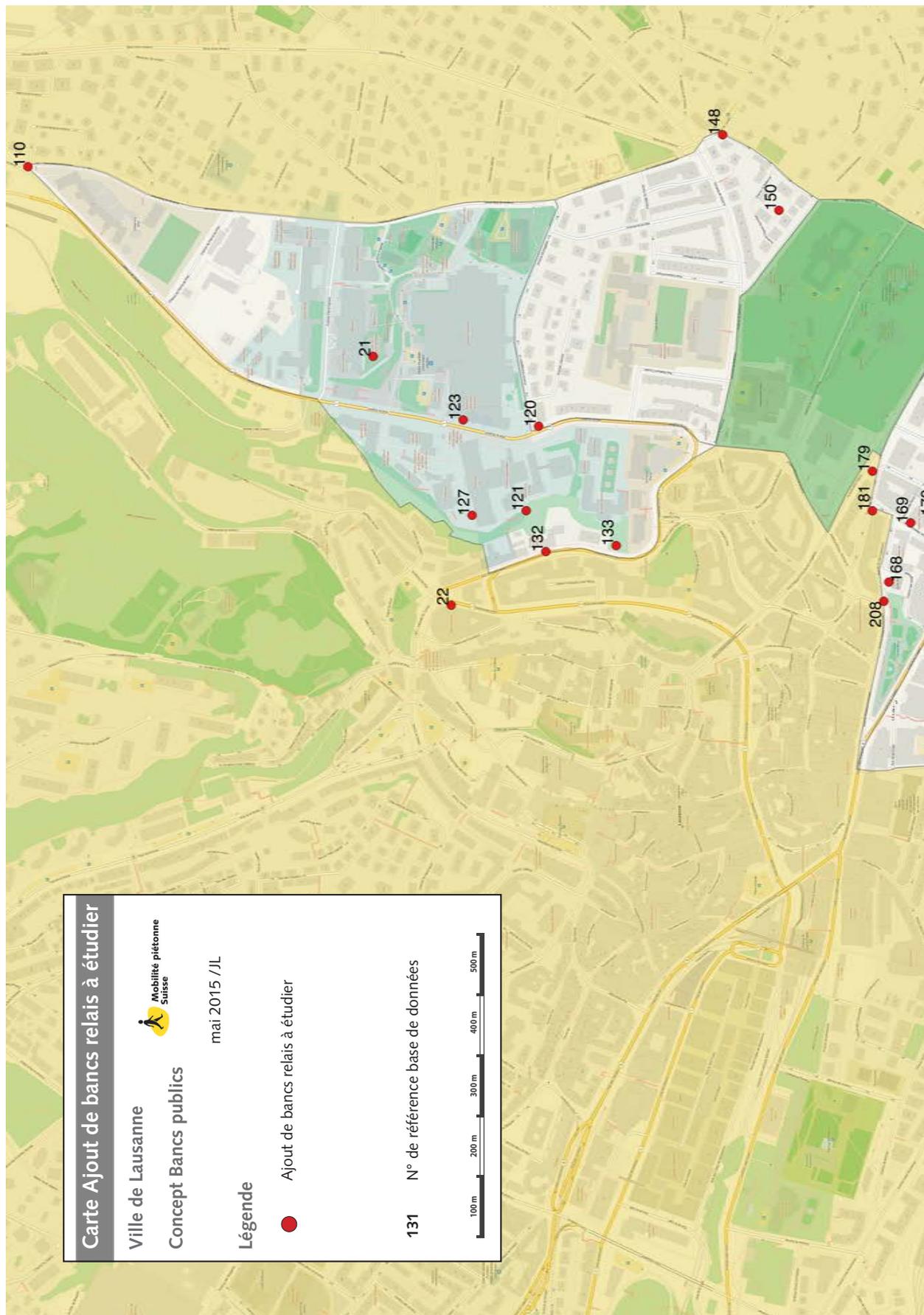
- Les ajouts de bancs aux emplacements situés à proximité immédiate d'attracteurs destinés aux personnes à mobilité réduite, que ce soit des personnes âgées, handicapées ou des enfants, ont tous été inscrits dans l'agenda de réalisation avec un degré de priorité 2 pour la mise en œuvre.

### Accessibilité

Tous les nouveaux bancs ou autres formes de mobilier pour s'asseoir implantés à Lausanne devraient être choisis et installés en fonction des critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ajouts de bancs relais à étudier par quartier				
N°	Nom	Nb de bancs potentiels	% des ajouts potentiels	% du réseau futur
106	Georgette	6	4	1
107	Avant-Poste	11	36	2
1002	Hôpitaux	10	23	2
701	Montchoisi	5	11	1
1004	Béthusy	3	7	0
801	Florimont	9	20	1
	<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>7</b>

Figure 10 Répartition des ajouts de bancs relais à étudier par quartier, et pourcentage par rapport au total des ajouts potentiels à étudier et par rapport au réseau futur. Les quartiers de l'Elysée et de Mon-Repos qui incluent de vastes parcs, comptent suffisamment de bancs et ne figurent par conséquent pas dans le tableau.



**Carte Ajout de bancs relais à étudier**

Ville de Lausanne



Concept Bancs publics

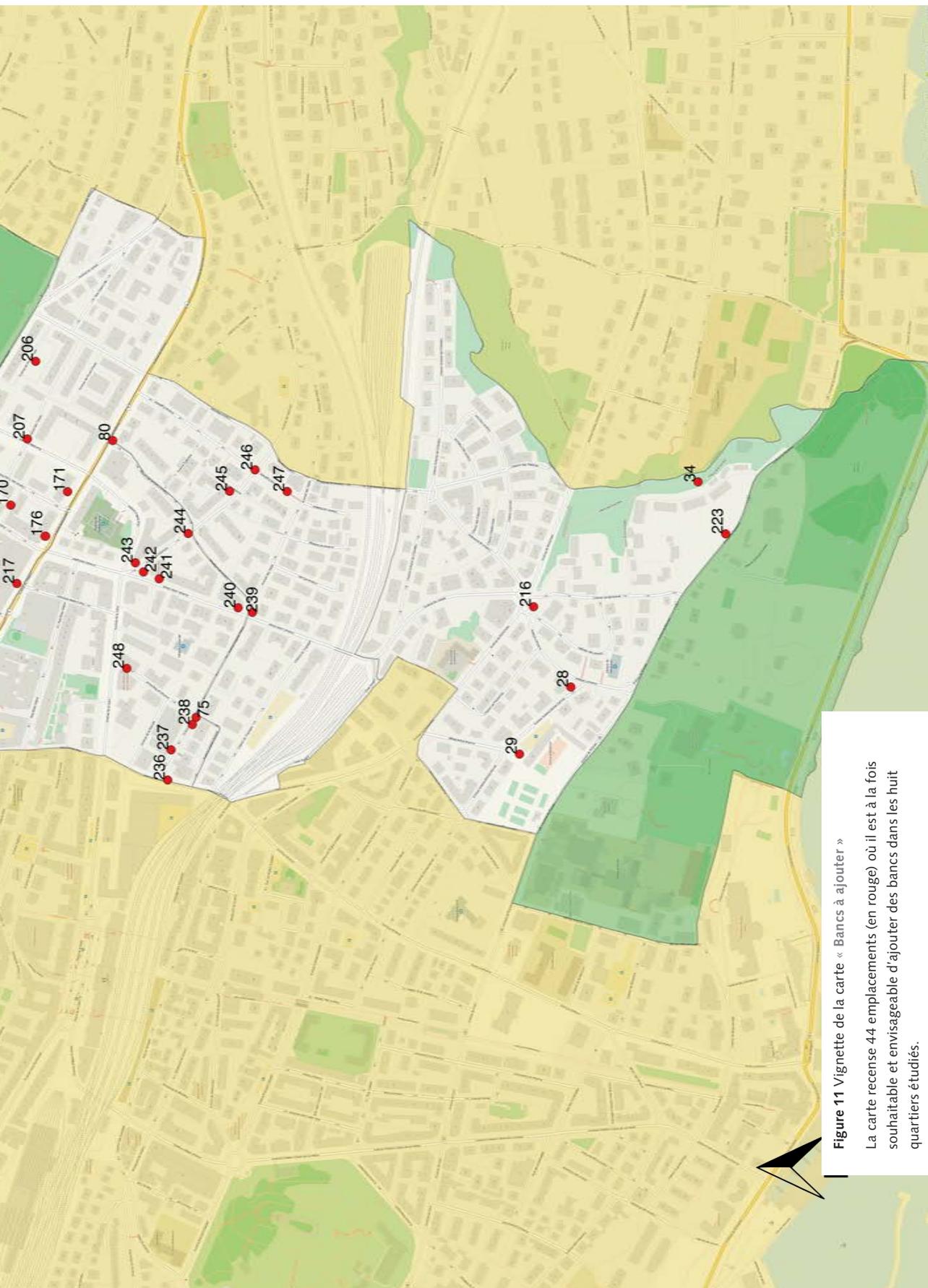
mai 2015 / JL

**Légende**

- Ajout de bancs relais à étudier

131 N° de référence base de données





**Figure 11** Vignette de la carte « Bancs à ajouter »

La carte recense 44 emplacements (en rouge) où il est à la fois souhaitable et envisageable d'ajouter des bancs dans les huit quartiers étudiés.

## Bancs publics Concept d'évaluation de l'offre et des besoins dans huit quartiers de Lausanne (août 2015)



N° sur la carte	Quartier	Vue de l'arrière plan	Vue en étant assis	Type de séjour	Attracteurs	Attracteurs PMR	Service compétent (Partenaire potentiel)	Fiche existante	Degré de priorité (1, 2, 3)	Remarque
133	Hôpitaux			Relais			SPADOM		2	Rue César-Roux "glaque", pente à franchir par les escaliers ou dans la pelouse. Vue de qualité sur la vieille ville.
143	Béthusy			Attente	Commerces Services TP		Privé		3	hauteur 66cm, potentiel de mieux utiliser l'espace du carrefour et d'y placer un banc relais.
148	Béthusy			Attente	Services	Seniors Enfants Handicapés	RM		2	Plusieurs cabinets de médecins, Pédibus
150	Béthusy			Relais			SPADOM Privé		3	(en travaux, peut-être prévu), accès par quelques marches.
168	Avant-Poste			Relais	Public	Enfants	Privé		2	Nombreux adolescents appuyés et assis sur le sol ou contre les murs.

Figure 12 Extrait du tableau « Ajouts de bancs relais à étudier »

Pour chaque emplacement où étudier l'ajout d'un banc relais, le tableau indique le type de séjour, les attracteurs alentours, le service responsable, l'existence d'une fiche indiquant qu'il y aurait la place de mettre un banc et propose un degré de priorité.

Le tableau est joint au rapport.

## Réseau des bancs publics à terme

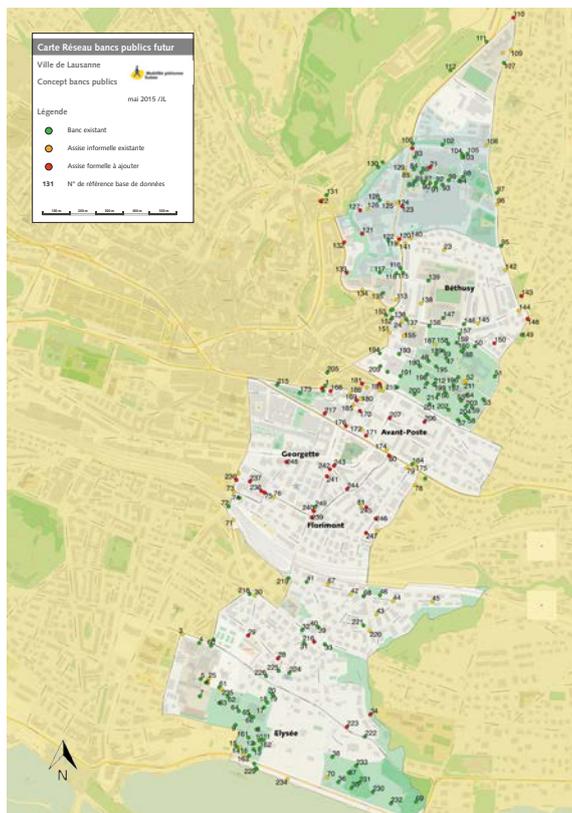
En additionnant les 585 bancs et les 96 assises informelles existants aujourd'hui, plus les 44 emplacements supplémentaires où l'analyse recommande d'étudier l'ajout de bancs relais ou autres types de mobilier pour s'asseoir, on obtient une représentation du réseau de bancs à terme dans le périmètre d'étude.

- Le réseau des bancs à terme totalise 629 bancs (ou 725 assises en comptant aussi les assises informelles).

La dernière carte jointe au présent rapport, intitulée « **Réseau bancs publics futur** » (Fig. 13), additionne les bancs et les assises informelles existantes, ainsi que les bancs qui pourraient, d'après l'analyse, être ajoutés à moyen terme. Elle donne donc une image du réseau de bancs ponctuant les déplacements à pied dans les quartiers étudiés dans le cadre du projet pilote.

Ce scénario démontre que même en complétant le réseau, certains tracés demeurent relativement peu pourvus de bancs. Deux types de raisons l'expliquent:

- soit la nécessité n'est pas démontrée aujourd'hui (peu de fréquentation par des piétons, peu d'animation),
- soit les contraintes physiques actuelles (gabarit, absence de trottoir, pente, architecture) permettent difficilement d'ajouter des bancs. C'est le cas dans les quartiers qui comptent plus de personnes âgées au sein du périmètre étudié.



**Figure 13** Vignette de la carte « Réseau bancs publics futur »

La carte montre les bancs publics existants, les assises informelles existantes et les emplacements où étudier l'ajout de bancs relais.

La carte au format A3 est disponible au format PDF.

### Amélioration du confort des assises informelles

Le confort de certaines assises informelles « stratégiques » en termes d'espace de relais pour les personnes à mobilité réduite peut être augmenté, sans aller nécessairement jusqu'à la pose d'un nouveau banc, du moins à court terme. L'une des principales marges de manœuvre est le matériel utilisé pour la surface d'assise. En ajoutant

un revêtement en bois sur un muret par exemple, on augmente considérablement le confort de l'assise au niveau de la chaleur et on améliore l'image de celui qui s'assied (Fig. 14, 15 et 16).

Visuellement, il s'agit également d'un geste qui permet de baliser le réseau piéton et qui invite à marcher, et s'arrêter un instant pour reprendre son souffle.

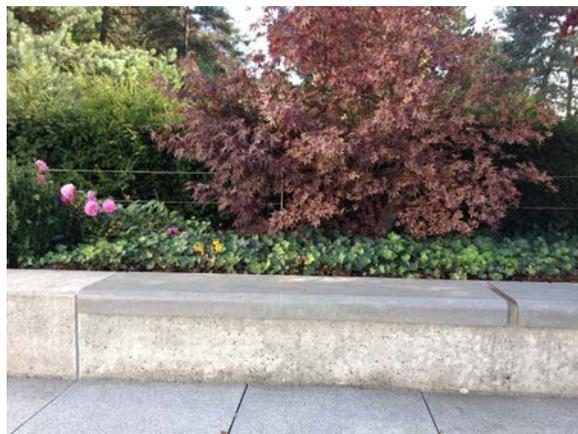


Figure 14 Il existe aujourd'hui déjà des exemples d'assises informelles « améliorées » à Lausanne (Ouchy et Musée olympique).

Standardisierte Elemente im öffentlichen Raum  
100 / Ausstattungselemente

103  
Sitzauflage

Standardisierte Elemente im öffentlichen Raum  
100 / Ausstattungselemente

103  
Sitzauflage

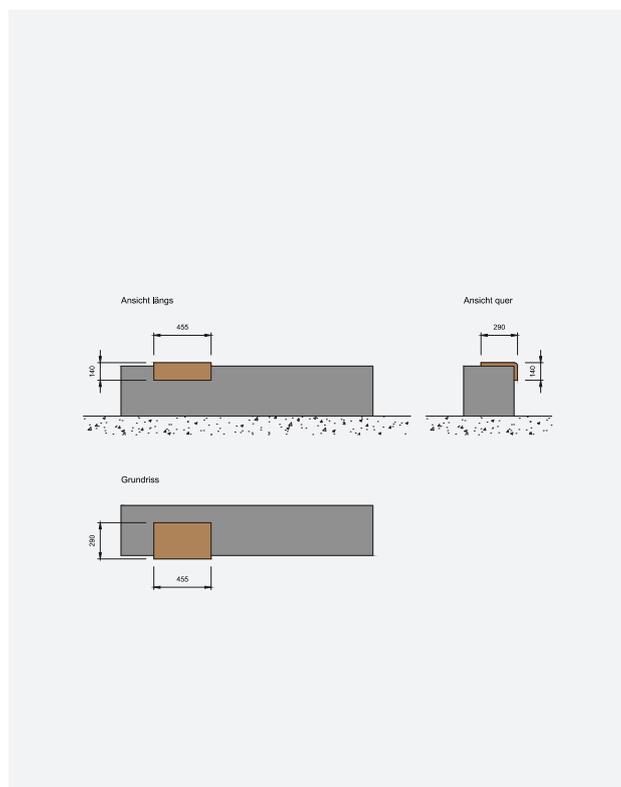
Mst. 1:25

Ihr Ansprechpartner  
Städtebau & Architektur, Planungsamt  
Abteilung Gestaltung Stadtraum Verkehr  
Rittergasse 4, 4001 Basel  
Telefon +41 (0)61 267 92 25  
Fax +41 (0)61 267 67 43  
planungsamt@bs.ch  
www.planungsamt.bs.ch

Bezeichnung  
miramondo « il posto »  
Sitzfläche  
Einsetzungsbereich  
ganzer öffentlicher Raum  
Material  
Stahl, Hochdrucklaminat

Oberfläche  
Hochdrucklaminat pulverbeschichtet fumo oder natura

Beispiel Elementstandort  
Ecke Hegeheimerstrasse/Colmarerstrasse



Bauen im öffentlichen Raum / Normenkatalog / Juni 2012

8

Bauen im öffentlichen Raum / Normenkatalog / Juni 2012

9

Figure 15 Le catalogue du mobilier urbain de la Ville de Bâle comprend par exemple des ajouts pour les murets (n°103 Sitzauflage).



Figure 16 Augmentation du confort d'assises informelles grâce à l'ajout d'un revêtement en bois. Les commerces peuvent également être des partenaires. (Fribourg, Sutz (BE), Strasbourg (2), Turku (FI) et Berne pour les trois dernières images).



# 4. Planification de la mise en œuvre

## Calendrier de réalisation

Les bancs à ajouter ont été classés en fonction de 3 degrés de priorité afin de pouvoir les échelonner dans la planification budgétaire et la planification des travaux (Fig. 17):

- degré de priorité 1,
- degré de priorité 2,
- degré de priorité 3.

La coordination avec d'éventuels travaux sur la chaussée ou les espaces publics concernés doit être effectuée par la Ville de Lausanne.

Le degré de priorité pour la mise en œuvre est indiqué dans le tableau « Ajout de bancs relais à étudier » (Fig. 12).

Total des bancs à ajouter par degré de priorité	
> 1 an	9
2 ans	21
5 ans	14

Figure 17 Répartition des bancs à ajouter par degré de priorité.

### Mise en œuvre

L'objectif est de produire une base de travail qui permette à la Ville de Lausanne de savoir où agir en priorité, et quand saisir l'opportunité d'ajouter un banc dans le cadre d'autres travaux. Un tel document n'a de sens que s'il débouche concrètement sur l'amélioration de l'attractivité et du confort de la marche par la pose de bancs supplémentaires là où on en constate le besoin. Ceci implique par conséquent de prévoir les montants nécessaires dans les budgets futurs.

### Participation

Des personnes ressources ayant une forte connaissance du territoire et des pratiques et besoins particuliers des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite dans le périmètre étudié devraient être consultées afin de s'assurer de la pertinence des mesures proposées et de leur exhaustivité.

### Ajouts de bancs sur le domaine privé

Plusieurs emplacements où il serait souhaitable d'ajouter des bancs se situent sur le domaine privé. Il convient de réfléchir dans la stratégie de mise en œuvre à la manière dont la Ville souhaite approcher les acteurs privés pour compléter l'offre en bancs relais. Différents scénarios sont envisageables;

- la pose du bancs avec ou sans contrepartie financière sur le domaine privé,
- le sponsoring, tout en veillant à proposer une solution qui tienne compte de l'image de la ville, avec par exemple des plaques unifiées qui mentionnent discrètement le donateurs propre à chaque banc.

## Suivi

### Tenue à jour de l'inventaire

Comme toute planification de réseau, il est nécessaire de maintenir l'inventaire à jour en y inscrivant l'ajout de bancs (monitoring), leur déplacement ou tout changement relatif à leur propriété (remplacement d'un banc standard par un banc « Lausanne »). Un service devrait être désigné pour s'occuper de la tenue à jour de la base de données SIG.

### Entretien

Il est utile de rappeler que l'attractivité des bancs va de paire avec leur maintien en état et la propreté des rues et des espaces publics. Des recommandations plus détaillées sur cette question sont fournies dans la brochure « S'asseoir dans l'espace public » publiée par Mobilité piétonne Suisse.

## Evaluation du projet

La méthodologie développée pour cette étude a permis de répondre aux questions posées concernant l'offre et les besoins en bancs. En comptant séparément le temps consacré à établir la méthodologie, le rapport entre le temps investi et les résultats obtenus est acceptable. Certains éléments pourraient toutefois être optimisés lors d'applications ultérieures:

- Il s'est avéré qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'inventaire des bancs dans les grands parcs et espaces publics aménagés. Ils contiennent suffisamment de bancs. En revanche, l'accès aux parcs, depuis les arrêts de transports publics par exemple, mérite d'être étudié avec attention.
- Le nombre de questions posées dans le cadre de l'inventaire peut être réduit et la grille optimisée. Il suffit de procéder à certaines observations une seule fois, par exemple concernant les qualités ergonomiques des modèles de bancs couramment utilisés. La mesure de la hauteur de l'assise rallonge considérablement le temps consacré à chaque emplacement. La distinction entre fonction pour le séjour court sans qualité ou délasserement avec qualité suffirait (au lieu de court, relais et délasserement).
- Le nettoyage des données une fois l'inventaire terminé requiert un temps important, qui pourrait être réduit en sélectionnant les données les plus importantes à relever.
- La base de données en ligne [www.ona.io](http://www.ona.io) utilisée pour l'inventaire présente à l'heure actuelle des faiblesses techniques qui rallongent le temps nécessaire pour traiter et extraire les données.
- Le travail de terrain doit de préférence être effectué à la belle saison, pour mieux pouvoir observer les usagers, ainsi que pour le confort des observateurs sur le terrain (manipulation des tablettes) et la qualité des illustrations.

# 5. Littérature

- Bau- und Verkehrsdepartement des Kantons Basel-Stadt, Bauen im öffentlichen Raum, Standardisierte Elemente im öffentlichen Raum, Normenkatalog, 2012
- Bouvier Pierre, ECAL, S'asseoir en ville, 2014
- Gemeinde Hettlingen, Konzept Sitzbänke: Argumentarium, 2012
- Meyer Bernhard, Shaker, Die beSITZbare Stadt, öffentlicher Raum und individuelle Sicherheit, 2011
- Mobilité piétonne Suisse, Analyse de la qualité de séjour dans l'espace public, septembre 2015
- Mobilité piétonne Suisse, Les piétons la nuit, 2010
- Mobilité piétonne Suisse, Projet Flâneur d'Or 2014 « Banc Lausanne », 2014
- Mobilité piétonne Suisse, S'asseoir dans l'espace public, 2010
- Mobilité piétonne Suisse, Utilisation temporaire du domaine public, 2012
- Rue de l'Avenir, Dossier ATE Banc, Clin d'œil à Barcelone, 2008
- Sauter Daniel, Stadt Zürich, Tiefbauamt, Limmatquai Vorher/Nachher Studie, 2008
- Ville de Genève, Service d'urbanisme, « 8 bancs pour un poème », Plan piéton Genève, 2002
- Ville de Lausanne, Implantation de bancs dans le quartier de Montelly, 2014
- Ville de Lausanne, Inventaire des bancs à implanter (classeur), 2010

# Annexe I Grille d'inventaire

## « Quels emplacements sont déjà équipés de bancs ? »

### Caractéristiques relevées

Les données suivantes ont été relevées dans le cadre l'inventaire des assises existantes.

#### Localisation

La localisation est détectée par le GPS intégré à la tablette, ce qui permet de relier les coordonnées géographiques (x : y) propres à chaque assise à l'emplacement sur le plan de la ville de manière exacte et automatique. L'emplacement exact est contrôlé et ajusté manuellement au besoin.

#### Illustrations

Dans tous les cas, une image de l'assise informelle ou du banc a été prise, vue de face, avec l'arrière-plan. C'est la seule illustration prise pour les données sur les emplacements où il manque un banc.

Lorsque cela ajoute des informations utiles, la vue qui s'offre à l'usager en étant assis sur le banc a également été photographiée, ainsi que le profil du banc, qui rend compte de l'inclinaison du dossier et de la forme du banc. Une quatrième image peut en outre être ajoutée pour compléter la description du contexte au besoin.

#### Nombre de bancs

Afin de simplifier la récolte des données, une seule entrée a été effectuée pour plusieurs bancs, qui constituent un groupe (alignée de bancs, placette bordée de bancs), comme p. ex. au Quai de Belgique ou dans les parcs de l'Elysée, de Mon-Repos et de Denantou.

#### Nombre de places assises (en comptant 50cm / pers).

Un nombre maximum de places assises a été estimé sur une base d'environ 50cm / personne, soit généralement 4 places assises pour un banc standard. Il est cependant rare que des inconnus s'installent ensemble sur un banc, cette mesure vaut comme un maximum, pour des personnes qui se connaissent. Pour les assises informelles, il a généralement été compté 2 places assises, quelle que soit la surface disponible, étant donné que ces assises servent avant tout de relais.

#### Agencement

Dans le cas où la fiche de données comprend plusieurs bancs, leur disposition les unes par rapport aux autres a été indiquée: en ligne, en U ou en demi-cercle ou en-

core formant un angle. La surface à disposition et la vue justifient parfois des agencements en ligne, tandis que les agencements en face à face encouragent davantage l'interaction sociale.

#### Accès

Lorsque le revêtement est différent entre le chemin piéton qui mène au banc et la surface sur laquelle il est posé, et qu'il crée une rupture pour les personnes à mobilité réduite (notamment avec un déambulateur ou une poussette) une difficulté d'accès a été mentionnée. Il arrive également qu'une marche sépare le banc du cheminement, ce qui peut également constituer un obstacle pour certains usagers.

#### Dossier

La présence d'un dossier augmente le confort, notamment pour les séjours de type « délassément ». Les bancs sans dossier sont en revanche plus flexibles par rapport aux manières de s'y installer. Pour faciliter le mouvement pour se relever du banc aux personnes âgées ou à mobilité réduite, le dossier doit être suffisamment vertical (une inclinaison de l'ordre de 10° a par exemple été retenue pour le banc « Lausanne »).

#### Accoudoirs

De manière générale, peu de bancs sont aujourd'hui équipés d'accoudoirs. Cet élément constitue pourtant une précieuse aide pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Il a d'ailleurs été pris en compte dans le nouveau modèle de banc « Lausanne » spécifiquement conçu pour ces personnes, ainsi que dans le projet d'adaptation des bancs situés dans les parcs (Fig. 1 et 2).

#### Modèle de bancs

Les communes recourent généralement à un ou quelques modèles de bancs, pour des raisons tant esthétiques que d'entretien. Cette information aide à déduire l'instance responsable de l'entretien. Le Service Routes et Mobilité utilise des modèles « urbains », le SPADOM un modèle de banc vert en bois dans pratiquement tous les parcs, tandis que les arrêts de bus des Transports lausannois (TL) sont équipés de leur propre mobilier. Il arrive aussi que le mobilier appartienne à des privés.

La hauteur de l'assise a cependant été mesurée pour chaque banc. Pour le mobilier que l'on retrouve à plusieurs reprises, l'analyse de l'ergonomie pourrait n'être effectuée qu'une seule fois.

## Vue

Lausanne offre de nombreux points de vue et dégagements sur le lac et les Alpes, ou encore sur la ville. La vue sur les parcs ou des espaces verts a également été prise en compte.

**Attracteurs:** commerces, services, institutions publiques  
Cette catégorie recense la présence à proximité immédiate de commerces (supermarché et commerce de détail), de services (service privé à la personne) et d'institutions publiques (services communaux, cantonaux ou fédéraux).

## Attracteurs PMR

Il été tenu compte de manière séparée des attracteurs privés ou publics attirant les personnes âgées en particulier (cabinets médicaux, hôpitaux, institutions pour personnes âgées, associations d'ânés), aux enfants (jardins d'enfants, écoles primaires, activités pour les enfants) ainsi que les personnes handicapées (cabinets médicaux, hôpitaux, associations d'intérêt).

Les places de jeux sont recensées dans la catégorie Contexte.

## Contexte

Lorsque le banc se situe dans un espace urbain particulier, comme les places ou placettes publiques, les places de jeux ou les interfaces TP, cela a été relevé.

## L'ambiance / Entretien

L'environnement sonore (notamment bruit de fontaine ou de travaux), les odeurs (agréables ou inconfortables), ou des activités alentours particulières).

Les éventuels manques en termes d'entretien (propreté, vétusté) ont également été relevés. Pour la propreté, il s'agit d'un constat très ponctuel et donc purement indicatif.

## Remarque

La colonne remarque permet de préciser des éléments ne figurant pas dans les catégories ci-dessus, lors de la visite de terrain.

## Fonction

### Temps de séjour

Les alentours immédiats influencent beaucoup la nécessité d'avoir des possibilités de s'asseoir ainsi que le temps où il est envisageable d'y séjourner. Trois catégories de temps de séjour ont été retenues pour l'analyse:

- Attente courte (comme pour attendre le prochain bus)
- Relais (jusqu'à 10 minutes, mais sans grande qualité)
- Délassement 10 minutes et plus, le genre de banc où l'on reste volontiers pique-niquer, lire, prendre le soleil, avec des enfants ou pour bavarder.

# Annexe II Grille d'analyse

## **Critères de qualité lors d'ajout de bancs relais**

Le concept banc public doit aider à compléter l'offre en bancs et autres assises judicieusement. Un maximum de bancs doit être accessible à autant d'utilisateurs que possible. Il convient pour cela:

- De garantir l'accès PMR (absence de marche, revêtement), cf. norme Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés;
- De choisir un mobilier adapté à proximité d'attracteurs pour les publics composés de personnes âgées ou à mobilité réduite
- De choisir le mobilier selon la fonction du banc (durée de séjour, type d'activité, contexte).

## **Distance entre les bancs selon leurs fonctions**

Fonction de banc relais spécifique

- PMR (ex. abords hôpital): 25m
- Personnes âgées: 100m

Fonction de banc relais standard: 300m

Fonction d'attente (ex. interface ou arrêt TP):

- à proximité immédiate (<10m)

Fonction sociale à proximité d'attracteurs (ex. commerce): 25m

## **« Où faut-il étudier l'ajout de nouveaux bancs relais? »**

Lors de la visite de terrain, certains emplacements se sont révélés propices à la pose d'un banc supplémentaire, par exemple sur des placettes ou des trottoirs assez larges.

La grille de relevé mentionne alors la fonction du banc. Il s'agit avant tout de fonction de relais, permettant de ponctuer le réseau piéton à des intervalles réguliers, à l'intention des personnes à mobilité réduite.

Les attracteurs, notamment ceux pour les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées, sont indiqués de manière à justifier le besoin d'un banc supplémentaire et son degré de priorité.

Ce premier pointage est ensuite complété par l'analyse de la carte et peut être complété par une démarche participative ciblée (voir Méthodologie).



